



COMMUNIQUE DE PRESSE

(ISIN FR 0000066607)

Eligible au PEA-PME

St Herblain, 27 mars 2014

Le Groupe Lacroix annonce respecter tous les critères d'éligibilité* au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars dernier (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Lacroix SA peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5 000 personnes, et si d'autre part soit leur chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€, soit leur bilan ne dépasse pas 2 Mds€. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

Prochain rendez-vous :
Publication du chiffre d'affaires semestriel, le 13 mai 2014
après fermeture de Bourse

Contact: Yves KROTOFF – Tél : 02 40 92 32 00 - y.krotoff@lacroix.fr

Retrouver ce communiqué et les informations sur Lacroix sur notre site www.lacroix-sa.fr